



Sainte-Foy, le 23 décembre 2005

Madame Danielle Dallaire
Coordonatrice du secrétariat de la Commission

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Audience publique sur le projet d'aménagement
de la promenade Samuel-De Champlain

Madame,

En prenant connaissance de la position de l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery à l'égard de l'aménagement des terrains de soccer (Annexe document DQ5.1, 9 décembre 2005), nous constatons qu'au point 2 il est spécifié un terrain de soccer d'une dimension de 100m x 45m.

Nous aimerions attirer votre attention sur le fait que la largeur proposée n'est pas suffisante et n'est pas acceptable pour les raisons suivantes :

- une largeur de 45 mètres correspond approximativement à la largeur d'un terrain junior alors que la longueur proposée de 100 mètres correspond plus à la longueur d'un terrain senior. Il y a donc une disproportion dans les dimensions mentionnées. Pour toutes les personnes qui s'y connaissent quelque peu en soccer, la proportion des dimensions mentionnées est illogique;
- à moins d'éléments ou d'informations qui nous échappent même si nous avons été prendre des mesures sur le terrain et alors que nous avons consulté attentivement les cartes et plans du projet proposé, nous comprenons mal qu'il ne soit pas possible d'installer un terrain aux dimensions minimales de 55 ou 60 mètres de large alors que juste à côté, il semble qu'il soit possible d'y installer un terrain de 60 à 65 mètres de large ou plus;

- en regard de ce qui a été dit et écrit durant les audiences (verbatim séance tenue le 15 novembre 2005 en soirée), nous comprenons que la recommandation mentionnant qu'élaborer *un aménagement réaliste mais qui visera à maximiser l'espace dévolu à la pratique du soccer sur cette bande de terrain* signifie pour nous qu'à ce stade il serait plus approprié de maximiser les dimensions des terrains de soccer et de laisser aux professionnels de la CCNQ le soin de proposer deux grands terrains de soccer aux proportions qui ont du sens.

Espérant que ces quelques informations aideront la Commission d'audience publique à rédiger des recommandations qui iront dans le sens désiré par l'Association de soccer Sainte-Foy-Sillery et la Corporation des loisirs de Saint-Louis-de-France, veuillez recevoir Madame Dallaire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Mircea Discuteanu,
Président de l'Association
de soccer de Sainte-Foy – Sillery

Robert Lagacé,
Président de la Corporation des
loisirs de Saint-Louis-de-France

C.c : Louis Potvin, directeur de l'arrondissement Sainte-Foy – Sillery
Fernand Martin, directeur du service de l'aménagement du territoire, Ville de Québec
Diane Simard, directrice du projet promenade Samuel-De Champlain, CCNQ